

DECISION MUNICIPALE n° D20230608-055

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Musée du Pays d'Ussel	
	Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes – culture
Objet	Prêt au Musée du Pays d'Ussel de lithographies appartenant au musée Marcel Sahut de Volvic afin d'organiser une exposition : « Honoré Daumier : la bourgeoisie en caricatures »		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la convention de partenariat de lithographies à intervenir avec le musée Marcel Sahut de Volvic dans le cadre de l'exposition « Honoré Daumier : la bourgeoisie en caricatures » organisée par le Musée du Pays d'Ussel du 1^{er} septembre au 4 novembre 2023.

Article 2 : Ce prêt est consenti à la Ville d'Ussel par le musée Marcel Sahut de Volvic à titre gracieux du 25 août au 13 novembre 2023 (dates d'exposition : du 1^{er} septembre au 4 novembre 2023).

Article 3 : L'ensemble des lithographies prêtées est assuré par la Ville d'Ussel.

Article 4 : Le transport aller-retour des lithographies est à la charge de la Ville d'Ussel.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 juin 2023



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE